

Rapport d'activité 2022

Easy Sana
Assurance Maladie SA



Votre assureur en bref

Sous la raison sociale

«Easy Sana Assurance Maladie SA»
«Easy Sana Krankenversicherung AG»
«Easy Sana Assicurazione Malattia SA»

existe pour une durée illimitée une société anonyme fondée en vue de poursuivre un but qui n'est pas de nature économique au sens de l'article 620, alinéa 3 du Code des obligations (CO) et ayant son siège à Martigny.

Easy Sana Assurance Maladie SA assure ses affiliés contre les conséquences économiques de la maladie, de l'accident et de la maternité. En tant qu'assurance sociale, elle place l'intérêt de ses assurés au centre de ses préoccupations.

Easy Sana Assurance Maladie SA évolue dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières LAMal. Ces activités font l'objet d'une surveillance continue et stricte de la part de l'autorité de surveillance, l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique).

Conseil d'administration

| | |
|-----------------|--------------------------|
| Présidente | Mme Karin Perraudin |
| Vice-président | M. Roland Marcel Eberle |
| Secrétaire | M. Fabio Naselli Feo |
| Administrateurs | M. Marc-André Ballestraz |
| | M. Jean-Blaise Conne |
| | M. Urs Schwaller |
| | M. Jürg E. Tschanz |
| | M. Charles Relecom |

Membres de la Direction générale en 2022

| | |
|--------------------------|------------------------|
| Directeur général | M. Thomas Boyer |
| Directrice et Directeurs | Mme Sophie Revaz |
| | M. Philippe Buthey |
| | M. Vincent Claivaz |
| | M. Thomas J. Grichting |
| | M. Pierre-Luc Marilley |
| | M. Paul Rabaglia |
| | M. Jérôme Mariéthoz |
| | M. Cédric Scheiben |

Organe de révision externe

Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
1003 Lausanne

Entre ombre et lumière

« *Le succès ne vient pas par accident.* » Pelé

L'année 2022 laisse derrière elle un goût étrange pour Easy Sana Assurance Maladie SA. Un mélange doux-amer, sucré-salé. Une saveur difficile à décrire. Bref, un bilan complexe pour une année contrastée. Place d'abord à la satisfaction.

Easy Sana Assurance Maladie SA a profité du lancement d'un nouveau produit qui a visiblement répondu aux attentes du marché. Dans l'assurance de base, notre nouveau modèle alternatif PrimaFlex, actif dès le 1^{er} janvier 2023, a connu un succès commercial. Celui-ci ne doit rien au hasard. Ce n'est pas un accident comme le dirait Pelé, icône mondiale du football, aujourd'hui décédé. C'est le fruit de longues réflexions, de concert avec les assurés, qui ont abouti sur un produit particulièrement innovant : plus de flexibilité dans le choix du parcours médical (télé médecine et pharmacie), prévention active et certaines prestations sans franchise.

Paradoxalement, dans le même temps, les pertes financières sont importantes. Elles sont essentiellement dues à l'effondrement des marchés financiers couplé à une forte hausse des coûts de la santé en 2021 (+6,3%) et de l'ordre de +3% en 2022. La hausse des coûts 2022 a été conforme aux attentes. C'est la très forte et sous-estimée augmentation de 2021 qui explique grandement les pertes de 2022. En effet, lors de la fixation des primes 2022 en juillet 2021, les prévisions sur le marché prévoient une augmentation des coûts quasiment deux fois plus faible.

Ces deux facteurs péjorent fortement les finances d'Easy Sana Assurance Maladie SA. Les résultats des placements chutent. L'inflation explose et les banques centrales n'ont plus d'autres choix que d'augmenter les taux d'intérêts pour essayer de contrôler l'inflation. Cette situation extraordinaire ne touche donc pas que notre société mais bien l'ensemble de l'économie et des marchés financiers.

Les défis qui nous attendent sont nombreux. Easy Sana Assurance Maladie SA se transforme, mais les améliorations au service des clients ne sont pas terminées et de nombreux axes d'optimisation restent encore possibles. Cette transformation se poursuit grâce au fort engagement de l'ensemble des employés.

Chiffres-clés

| | | 2022 | 2021 |
|----------------------|-----|-------------|-------------|
| Résultat annuel | CHF | -37 601 669 | -21 273 426 |
| Nombre d'assurés AOS | | 145 930 | 150 882 |
| Total du bilan | CHF | 326 300 035 | 388 358 991 |

Chiffre d'affaires brut par secteur d'activité

| | | | |
|--|------------|--------------------|--------------------|
| Assurances obligatoires des soins (LAMal) | CHF | 611 811 493 | 634 520 778 |
| Assurances indemnités journalières (LAMal) | CHF | 3 721 823 | 3 074 262 |
| Total | CHF | 615 533 316 | 637 595 040 |

Provisions totales pour sinistres non-liquidés

| | | | |
|---|------------|-------------|-------------|
| | CHF | 145 947 379 | 152 952 616 |
| en % des prestations nettes d'assurance | | 23,2% | 25,3% |

Total des fonds propres LAMal

| | | | |
|------------------------|------------|-------------|-------------|
| | CHF | 104 661 919 | 142 263 588 |
| en % des primes brutes | | 17,0% | 22,3% |

Performance des placements

| | | | |
|--|--|-------|------|
| | | -9,9% | 3,4% |
|--|--|-------|------|

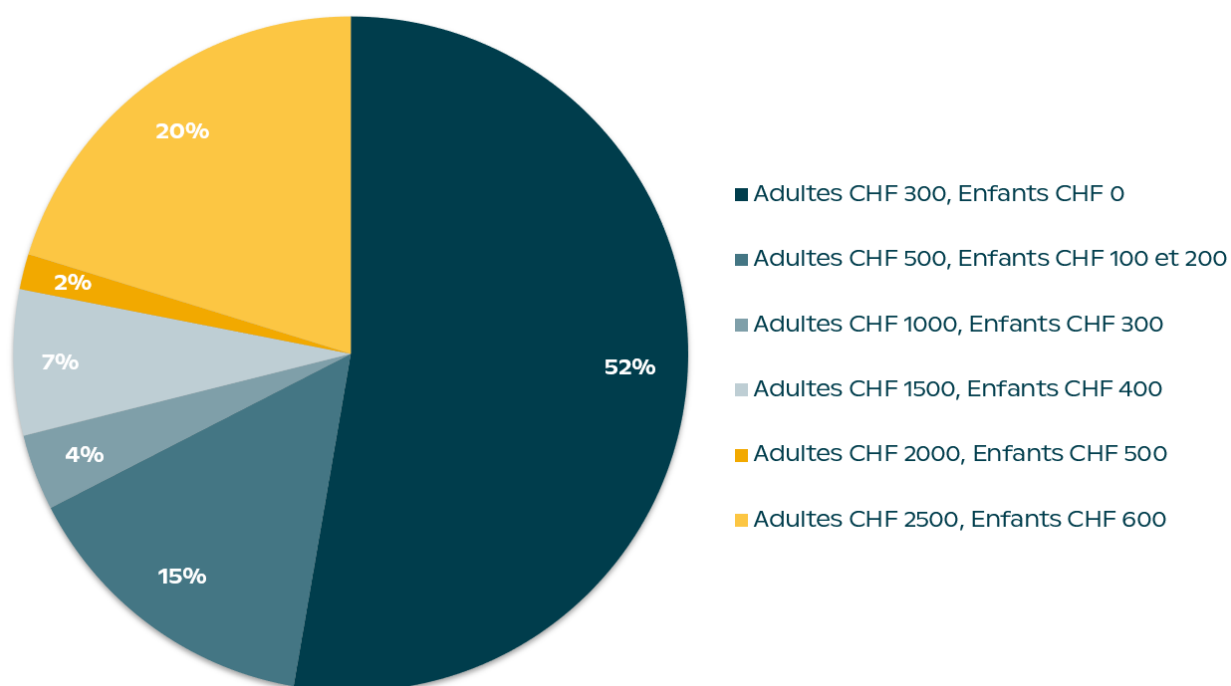
Faits et chiffres

Effectif d'assurés

Easy Sana Assurance Maladie SA connaît en 2022 une légère baisse de son portefeuille AOS (assurance obligatoire des soins) avec une réduction d'effectif de 4952 membres (-3,3%), lequel atteint désormais 145 930 assurés contre 150 882 en 2021.

| Effectif moyen | 2022 |
|------------------------|---------|
| Hommes | 60 206 |
| Femmes | 59 520 |
| Enfants | 26 204 |
| Nombre d'assurés total | 145 930 |

Répartition de l'effectif par franchises



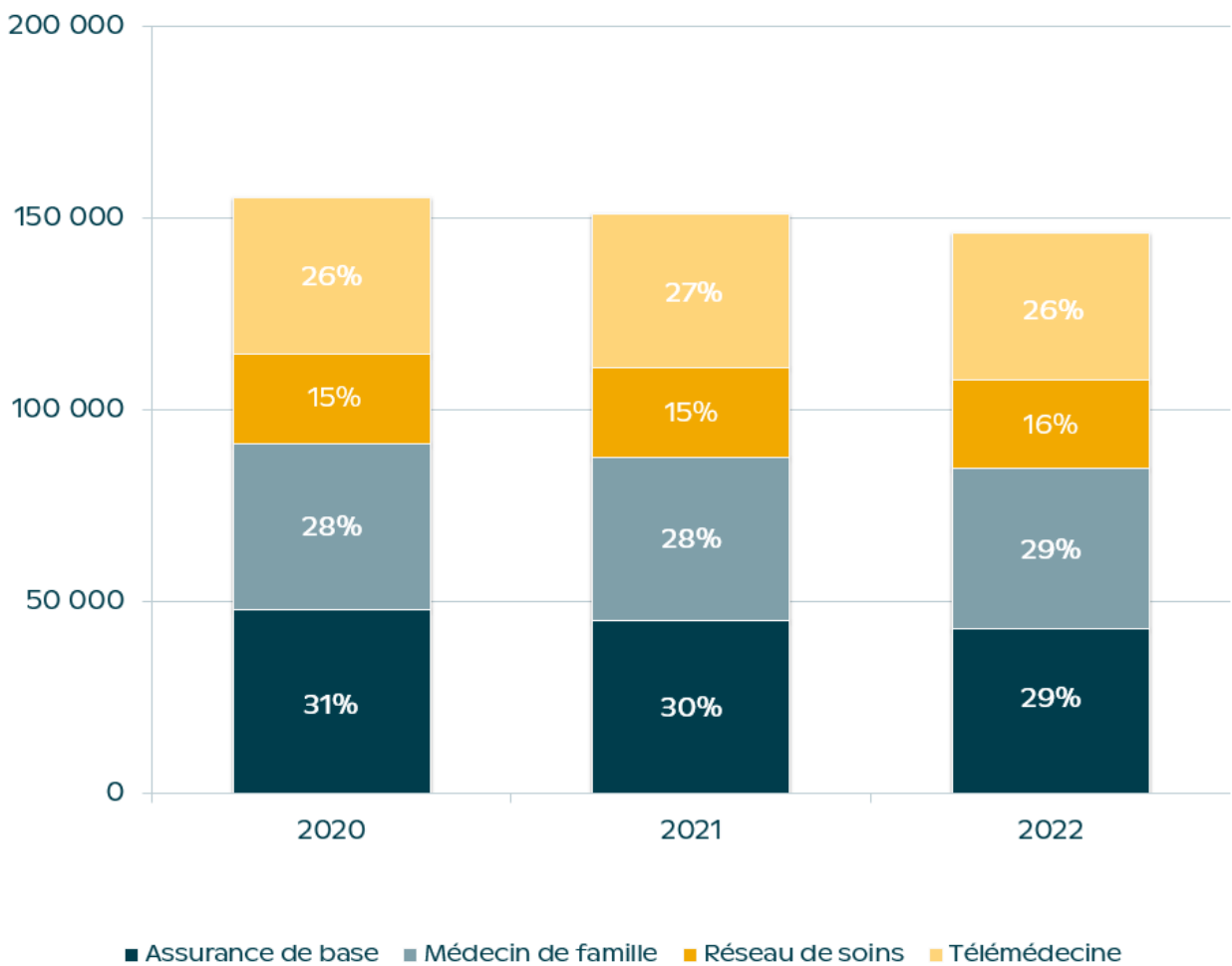
Des modèles alternatifs d'assurance attractifs

Easy Sana Assurance Maladie SA propose divers modèles alternatifs d'assurance qui garantissent une prise en charge médicale globale et de qualité pour une prime avantageuse. Ces assurances s'inspirent de la philosophie du Managed Care.

Ces différents modèles d'assurance visent à responsabiliser davantage les fournisseurs de soins et les assurés qui acceptent certaines restrictions en contrepartie de réductions de primes.

Près de 103 200 assurés ont souscrit à un modèle alternatif d'assurance : 41 900 assurés ont opté pour le modèle de médecin de famille, 23 200 assurés pour un modèle de réseau de soin, 38 100 assurés pour un modèle de télémédecine. Année après année, on constate un transfert des effectifs de l'assurance de base vers les modèles alternatifs.

Evolution des effectifs AOS de Easy Sana Assurance Maladie SA

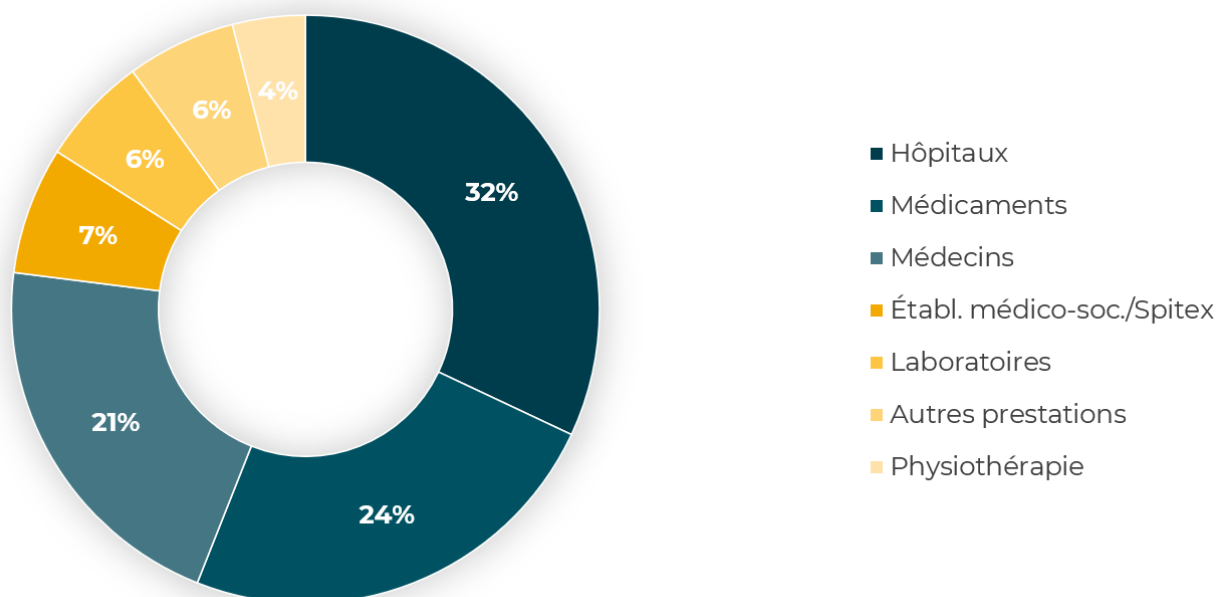


Répartition des charges de l'assurance obligatoire des soins

| Par fournisseur de soins en CHF | 2022 |
|--------------------------------------|--------------------|
| Hôpitaux | 233 561 282 |
| Médicaments | 169 540 909 |
| Médecins | 151 588 844 |
| Établissements médico-sociaux/Spitex | 48 514 476 |
| Laboratoires | 45 959 585 |
| Autres prestations | 40 949 193 |
| Physiothérapie | 28 189 475 |
| Total des prestations | 718 303 764 |

Les trois secteurs des hôpitaux, des médicaments et des cabinets médicaux représentent 77% des coûts.

Répartition des charges par fournisseur de soins



Gouvernance

Groupe Mutuel

Le Groupe Mutuel est organisé sous forme de holding. Les sociétés qui composent la holding sont actives dans les différents domaines de l'assurance, notamment la santé et la prévoyance, tant pour les assurés individuels que pour les entreprises.

Groupe Mutuel Holding SA appartient intégralement à Groupe Mutuel Fondation, une fondation à but non lucratif. Celle-ci soutient le bien-être, la promotion et la prévention de la santé pour la population suisse au travers de multiples activités.

La société fille Groupe Mutuel Services SA met notamment son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition des autres sociétés du groupe.

De manière analogue, Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA effectue la gestion de fortune collective pour les sociétés de la holding.

Cette mise en commun des moyens permet de développer des synergies dont profitent l'ensemble des sociétés et des clients. Les prestations de service sont clairement distinguées entre les différentes branches d'assurance, notamment entre l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et les assurances complémentaires (LCA), ainsi qu'entre les différentes sociétés.

Ces services sont facturés aux sociétés selon des clés de répartition objectives et conformes aux bonnes pratiques en vigueur dans la branche. Ces répartitions sont également auditées par un tiers indépendant, afin que la contribution de chacune corresponde à l'utilisation réelle des ressources.

Groupe Mutuel Services SA et Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA peuvent également offrir leurs prestations à des sociétés tierces. C'est notamment le cas dans les domaines de l'assurance-maladie ou de la prévoyance professionnelle.

Structure du Groupe Mutuel

Aperçu des sociétés filles de Groupe Mutuel Holding SA et de leurs activités

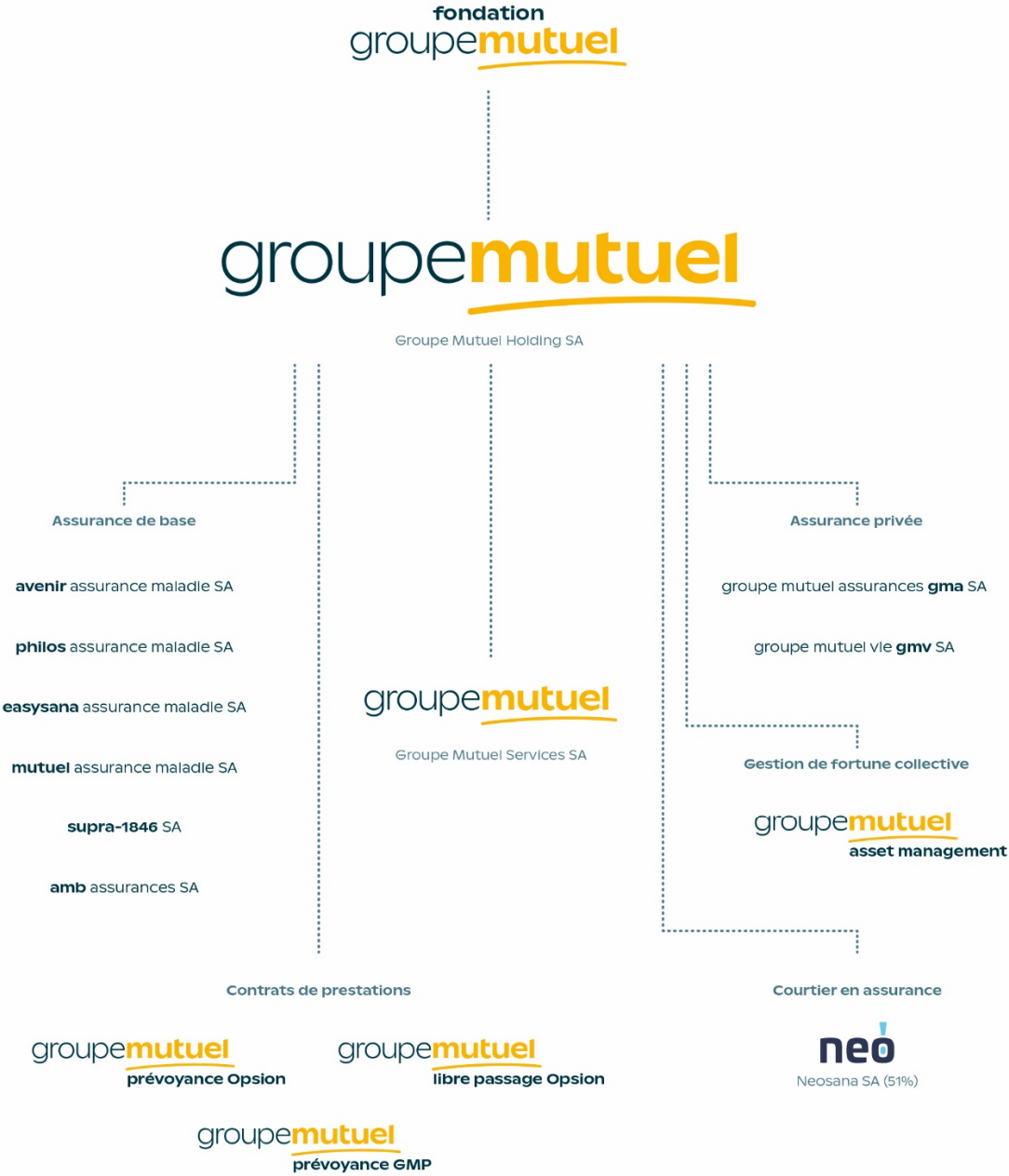
Sont détenus par Groupe Mutuel Holding SA six assureurs-maladie, pratiquant l'assurance obligatoire des soins, à savoir :

- Mutuel Assurance Maladie SA,
- Philos Assurance Maladie SA,
- Avenir Assurance Maladie SA,
- Easy Sana Assurance Maladie SA,
- SUPRA-1846 SA,
- AMB Assurances SA.

L'assurance privée pratiquant l'assurance-maladie complémentaire et commercialisant l'assurance patrimoine se nomme Groupe Mutuel Assurances GMA SA. De son côté, la société Groupe Mutuel Vie GMV SA offre des produits d'assurance vie.

Neosana SA, dont la Holding détient une participation majoritaire, permet d'offrir des prestations de courtage dans les domaines de l'assurance santé et de l'assurance-vie et contribue ainsi à la distribution des produits des assureurs de Groupe Mutuel Holding SA.

Groupe Mutuel Services SA met son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition de l'ensemble des sociétés du groupe. La société Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA est, elle, dédiée à la gestion de fortune des entreprises de Groupe Mutuel Holding SA et sociétés tierces.



Le Conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA et ses commissions spécialisées

Le conseil d'administration est l'organe de conduite stratégique de Groupe Mutuel Holding SA. Il est composé de 5 à 9 membres, élus pour quatre ans. Il décide de la position et de la stratégie d'entreprise, exerce la haute direction et la haute surveillance, fixe l'organisation et les principes du système de contrôle interne.

Son travail est soutenu par trois commissions spécialisées :

- la commission d'audit et des risques,
- la commission projets stratégiques et innovation,
- la commission de rémunération et de nomination.

Les commissions informent régulièrement le conseil d'administration de leurs activités.

Commissions spécialisées du conseil d'administration

Commission d'audit et des risques

La commission d'audit et des risques est présidée par Jean-Blaise Conne et composée de deux autres membres du conseil d'administration.

Elle a pour tâches principales le contrôle de l'intégrité des informations financières, du respect des lois, des réglementations et directives internes, de la surveillance du système de contrôle interne et des processus d'audit. Elle organise et évalue la performance, la qualification et l'indépendance des auditeurs internes et externes.

Commission projets stratégiques et innovation

La commission projets stratégiques et innovation est présidée par Jürg E. Tschanz. Trois autres membres du conseil d'administration en font également partie.

Elle définit et propose au conseil d'administration la stratégie de transformation et d'innovation, de diversification et de maturité numérique, en tenant compte de l'évolution de l'environnement technologique, politique et de marché ainsi que des axes de développement à moyen et long terme du Groupe Mutuel.

De plus, elle définit et propose la stratégie d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de l'entreprise. Elle examine aussi la stratégie de partenariat ou d'acquisition à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés et émet des recommandations y relatives au conseil d'administration. Enfin, elle suit l'avancement des projets liés aux initiatives stratégiques.

Commission de rémunération et de nomination

La commission de rémunération et de nomination est présidée par Marc-André Ballestraz et composée de deux autres membres du conseil d'administration.

Elle propose au conseil d'administration la rémunération de ses membres ainsi que de ceux de la direction générale. Elle est également en charge du processus de nomination et de remplacement des membres du conseil d'administration et de la direction générale. Elle fixe les objectifs individuels de la direction générale et les évalue. Elle réévalue régulièrement le système de rémunération.

Les membres du Conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA, pour l'année 2022

¹ Membre de la commission d'audit et des risques

² Membre de la commission projets stratégiques et innovation

³ Membre de la commission de rémunération et de nomination

Karin Perraudin – Présidente²

Master en sciences économiques HEC. Experte-comptable diplômée. Administratrice de diverses sociétés. Présidente de Valais/Wallis Promotion.

Roland Marcel Eberle – Vice-président³

Ingénieur agronome. Conseiller aux Etats de 2011 à 2019. Administrateur de sociétés.

Fabio Naselli Feo – Secrétaire²

Entrepreneur. Administrateur de sociétés.

Marc-André Ballestraz – Membre^{1,3}

Master en sciences commerciales et industrielles. Expert-comptable diplômé. Président de la fiduciaire Fidag SA.

Jean-Blaise Conne – Membre¹

Expert-comptable diplômé. Administrateur de sociétés.

Charles Relecom – Membre²

Master en sciences actuarielles et en mathématiques. Administrateur de sociétés.

Urs Schwaller – Membre^{1,3}

Docteur en droit. Avocat. Administrateur de sociétés.

Jürg E. Tschanz – Membre²

MBA in Finance and Strategic Management. Entrepreneur. Cofondateur et président de planitswiss SA.

La Direction générale

La conduite opérationnelle du Groupe Mutuel et de l'ensemble de ses membres incombe à la Direction générale, composée de 9 membres en 2022. Elle met en œuvre les stratégies approuvées par le conseil d'administration et met en application les principes de gestion des risques. En outre, elle assure le suivi des évolutions légales et réglementaires et veille à leur respect.

Les membres de la Direction générale en 2022

Thomas Boyer – Directeur général

Master en sciences économiques HEC.

Philippe Buthey – Technologie

Diplôme d'informaticien de gestion ES.

Vincent Claivaz – Santé & Prévoyance Clients Entreprise

Diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et restauration.

Diplôme de gestion hospitalière.

Thomas J. Grichting – Services

Docteur en droit. Avocat.

Jérôme Mariéthoz – Santé & Prévoyance Clients Privés

Master en sciences économiques HEC.

Pierre-Luc Marilley – Clients & Marché

Master en sciences économiques.

Paul Rabaglia – Finances

Master en sciences économiques HEC.

Sophie Revaz – Prestations individuelles

Master en droit. Avocate. Executive MBA.

Cédric Scheiben – Distribution

Executive MBA en services financiers et assurances.

Code de conduite

Groupe Mutuel Holding SA dispose d'un Code de conduite, adopté par ses organes dirigeants, pour encadrer toutes ses activités. Le Code de conduite expose clairement les valeurs éthiques et professionnelles ainsi que les consignes de comportement.

Ce Code doit être respecté par tous les organes dirigeants et tous les collaborateurs de Groupe Mutuel Holding SA ou de ses sociétés membres, sans exception. Ce Code de conduite est soutenu par une plateforme d'alerte externe spécialisée et indépendante, qui permet aux collaborateurs d'annoncer d'éventuels agissements qui ne respectent pas le Code de conduite ou les lois en vigueur. Le but est de protéger tant les employés eux-mêmes que l'entreprise en préservant une bonne gouvernance au sein du Groupe Mutuel.

Systeme de contrôle interne

Le conseil d'administration a adopté des lignes directrices et des principes en matière de gestion des risques et de contrôles. Il a chargé la Direction générale de procéder à sa mise en œuvre.

Le processus de gestion des risques et le système de contrôle interne permettent d'identifier les risques potentiels, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates. La mise en œuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne suit le principe des trois lignes de défense.

- La première ligne de défense est assurée par la ligne de management et les unités opérationnelles.
- La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle, notamment les fonctions Compliance, Gestion des risques et Actuaire responsable.
- L'Audit interne forme la troisième ligne de défense.

Les fonctions de contrôle et l'audit interne disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

Fonction Compliance

La fonction compliance est en charge de la conformité envers la législation et de la réglementation interne et externe du Groupe Mutuel ainsi que de celle de toutes les sociétés lui ayant délégué l'exercice de la fonction compliance.

Fonction Gestion des risques

La fonction gestion des risques est en charge de la gestion intégrée des risques et contrôles, notamment de la revue indépendante des risques et contrôles ainsi que de l'animation du système de contrôle interne.

Audit interne

L'audit interne soutient le conseil d'administration dans son rôle de haute surveillance. Il l'informe régulièrement du résultat de ses contrôles et propose des mesures d'amélioration.

Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

La rémunération du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA est régie par un règlement adopté par les organes de toutes les sociétés de la Holding. Elle se compose d'honoraires fixes et du remboursement des frais de représentation ou de déplacement. Aucune part variable n'est allouée. Ce règlement, pour toutes les sociétés de la Holding, limite les rémunérations annuelles par entité à CHF 25 000.- pour le/la président(e) et à CHF 24 000.- pour les autres administrateurs. La rémunération annuelle totale des membres du conseil d'administration est également plafonnée, quel que soit le nombre de postes d'administrateurs qu'ils occupent au sein des sociétés de Groupe Mutuel Holding SA. Le plafond est de CHF 250 000.- pour le/la président(e), CHF 120 000.- pour le vice-président et pour le président de la commission d'audit et des risques, CHF 110 000.- pour les présidents des autres commissions spécialisées et CHF 100 000.- pour les autres administrateurs.

En 2022, le conseil d'administration de Easy Sana Assurance Maladie SA a été rémunéré à hauteur de CHF 102 217.-, la rémunération la plus importante s'élevant à CHF 22 085.-.

Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA fixe, sur proposition de la Commission de nomination et de rémunération, la rémunération de la direction générale. Les principes de rémunération des membres de la direction générale sont arrêtés dans un règlement édicté par le conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire fixe et d'une indemnité variable dépendant des résultats de l'année précédente.

La part variable versée dépend du degré de réalisation des objectifs dans les catégories suivantes :

- Résultats financiers et opérationnels des différentes entités du Groupe et objectifs liés aux projets stratégiques.
- Objectifs quantitatifs et qualitatifs individuels.

Les objectifs sont fixés pour une année et aucune rémunération différée n'est octroyée. Les éventuels honoraires relatifs à des mandats professionnels pour le compte du Groupe Mutuel au sein d'autres sociétés sont entièrement reversés à l'entreprise.

Le total des paiements versés en numéraire (fixes et variables) en 2022 aux membres de la direction générale s'élève à CHF 3 582 297.-. Les cotisations de prévoyance de l'employeur s'élèvent à un total de CHF 399 750.-. La rémunération la plus élevée a été perçue par le CEO avec des paiements en numéraire de CHF 698 388.- et des cotisations de prévoyance de l'employeur de CHF 84 960.-.

La part de Easy Sana Assurance Maladie SA sur cette rémunération de la direction générale est de 9,5%, soit CHF 340 315.-, dont CHF 66 346.- pour la plus importante.

Gestion des capitaux

Rétrospective

L'année 2022 a été rythmée par plusieurs événements majeurs. Si l'inflation a connu ses premiers frémissements à fin 2021, le début du conflit ukrainien a projeté celle-ci à des niveaux inconnus depuis des décennies. L'envolée du prix de l'énergie, la difficulté d'approvisionnement en matières premières, conséquence de la fermeture de la Chine, et le brutal retournement des politiques accommodantes des banques centrales ont pesé sur les marchés financiers. Plus tard dans l'année, les pressions sur les salaires suite à la baisse du pouvoir d'achat ont commencé à peser sur les marges bénéficiaires des entreprises. En fin d'année, la crainte d'une pénurie d'électricité et les risques de récession en Europe ont à nouveau mis les marchés sous pression. Tous ces facteurs ont créé une situation inédite : les différents types d'actifs en portefeuille ont subi des baisses importantes, faisant fi des gains de diversification habituellement connus. Les obligations, les actions, les fonds immobiliers ont enregistré des baisses de plus de 12%. Le seul élément positif que l'on puisse relever en 2022 est la fin du régime des taux d'intérêt négatifs en Suisse. Si le scénario de crise semble s'éloigner, comme le suggèrent plusieurs indicateurs économiques, les banques centrales sont encore craintives et plusieurs nouvelles hausses de taux sont attendues.

Perspectives

Les grands jalons posés en 2022 devraient induire dès cette année une vaste évolution en faveur de la transition énergétique. Cela concerne non seulement la part du renouvelable dans le mix énergétique, mais également la décentralisation des systèmes électriques et l'électrification de la mobilité. Il est ainsi probable que le rythme des innovations va s'accélérer, touchant tous les secteurs industriels. D'importants investissements ont été alloués par les différents gouvernements et de grands projets d'infrastructure vont voir le jour. Cette nouvelle dynamique devrait soutenir de grands pans de l'économie et faire basculer l'intérêt des investisseurs vers le secteur industriel plutôt que celui de la technologie de l'information, leader des dernières années. La banque centrale américaine a confirmé que « les taux seront plus hauts pendant plus longtemps ». La politique monétaire des autres banques centrales devrait également rester restrictive en 2023. Malgré ces annonces, l'inflation devrait avoir connu son pic en fin d'année 2022, et hormis des facteurs exogènes, comme une expansion du conflit ukrainien hors des frontières du pays ou une dégradation marquée de l'environnement économique, les marchés devraient être de meilleure facture en 2023.

Revue des états financiers

Produits d'assurance

Easy Sana Assurance Maladie SA a terminé l'année 2022 sur un chiffre d'affaires net de 605,8 millions de francs, soit une baisse de 3% par rapport à l'année 2021.

Charges d'assurance

Les coûts de la santé ont explosé en 2021. Selon les dernières données, ils ont augmenté de 6,3%. D'après les dernières estimations à fin janvier 2023, les coûts de la santé ont augmenté, en 2022, de près de 3%. En trois ans, cela représente une hausse d'environ 10%, soit un peu plus de 3% par année ce qui représente également la moyenne de ces 20 dernières années. Le répit pour les payeurs de primes aura ainsi été de très courte durée. Il a clairement déjà pris fin l'an dernier et la tendance risque de se poursuivre cet automne.

Les prestations nettes versées durant l'année en faveur de nos assurés s'élèvent à 628,5 millions de francs, en hausse, de 4,5%, par rapport à l'année précédente. A ce montant est déduit 7 millions de francs de dissolution de la provision pour sinistres non encore payés à la date du bilan.

Il faut également mentionner le montant de 29,9 millions de francs reçu du fonds de la compensation des risques des autres assureurs (14,4 millions de francs en 2021); dès lors le produit annuel lié à la compensation des risques par assuré adulte s'élève à CHF 275,10 (CHF 128,20 en 2021).

L'ensemble des frais de gestion et d'administration s'élève à 34,7 millions de francs pour l'exercice 2022, en hausse par rapport à l'année comparative. Easy Sana Assurance Maladie SA a renforcé son réseau de vente interne pour améliorer encore la proximité, le conseil et la satisfaction client ; et entend continuer à investir dans la formation de son réseau de distribution. Pour le secteur de l'assurance de base, le coût annuel par assuré est passé de CHF 213,60 en 2021 à CHF 234,20 pour l'année 2022.

Résultat des placements

Dans un contexte économique très volatil, le portefeuille titre de la caisse a connu une année 2022 pour le moins difficile avec une perte nette de près de 20,4 millions de francs. La provision pour risques liés aux placements créée lors d'années plus fastes a permis d'absorber partiellement ce revers. A cet effet, elle a été dissoute à hauteur de 8,7 millions de francs.

Résultat de l'exercice

Le résultat d'entreprise enregistre pour l'exercice 2022 une perte de 37,6 millions de francs, montant intégralement absorbé par les réserves.

Rapport financier

Compte de résultat

- 17 Compte de résultat
- 18 Bilan
- 19 Tableau des flux de trésorerie
- 20 Tableau de variation des fonds propres

Annexes aux comptes 2022

- 21 Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 23 Compte de résultat par domaine d'activité
- 24 Explications relatives au compte de résultat
- 26 Explications relatives au bilan
- 28 Autres indications
- 29 Proposition d'utilisation du résultat
- 30 Rapport de l'organe de révision

Compte de résultat

| | Annexe | 2022 | 2021 |
|---|----------|----------------------|----------------------|
| Produits | | | |
| en CHF | | | |
| Primes acquises pour propre compte | 1 | 605 835 928 | 624 700 421 |
| Charges | | | |
| en CHF | | | |
| Charges de sinistres et prestations | 2 | - 628 495 061 | - 601 283 899 |
| Variation des provisions techniques | 8 | 7 008 238 | - 5 227 839 |
| Compensation des risques entre assureurs | | 29 914 909 | 14 406 678 |
| Autres charges d'assurance | | - 4 655 445 | - 7 657 354 |
| Total des charges de l'assurance | | - 596 227 359 | - 599 762 415 |
| Frais de gestion et d'administration | 3 | - 34 723 014 | - 31 963 253 |
| Résultat technique de l'assurance | | - 25 114 445 | - 7 025 247 |
| Autres produits financiers | | 980 | - |
| Autres charges financières | | - 841 541 | - 1 411 057 |
| Produits sur les placements en capitaux | 4 | 4 130 503 | 11 091 633 |
| Charges sur les placements en capitaux | 4 | - 24 570 734 | - 4 935 687 |
| Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux | | 8 720 000 | - 3 207 000 |
| Autres produits d'exploitation | 9 | 73 568 | - |
| Autres charges d'exploitation | 9 | - | - 15 786 068 |
| Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux | | - 12 487 224 | - 14 248 178 |
| Résultat de l'exercice | | - 37 601 669 | - 21 273 426 |

Bilan

| | Annexe | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---------------------------|--------|--------------------|--------------------|
| Actifs | | | |
| en CHF | | | |
| Placements de capitaux | 5 | 186 558 513 | 203 860 365 |
| Comptes de régularisation | 6 | 37 789 929 | 19 886 765 |
| Créances | 7 | 70 722 576 | 76 574 658 |
| Liquidités | | 31 229 017 | 88 037 203 |
| Total des actifs | | 326 300 035 | 388 358 991 |

| | Annexe | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---|--------|--------------------|--------------------|
| Passifs | | | |
| en CHF | | | |
| Capital-actions | | 100 000 | 100 000 |
| Réserve générale | | 50 000 | 50 000 |
| Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS | | 130 706 838 | 151 907 177 |
| Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal | | 11 406 750 | 11 479 837 |
| Résultat de l'exercice | | - 37 601 669 | - 21 273 426 |
| Fonds propres | | 104 661 919 | 142 263 588 |
| Provisions techniques pour propre compte | 8 | 145 947 379 | 152 952 616 |
| Autres provisions techniques | 8 | 377 000 | 380 000 |
| Provisions pour la réduction volontaire des réserves | 9 | - | 15 786 068 |
| Provisions pour risques liés aux placements de capitaux | 10 | 9 328 000 | 18 048 000 |
| Comptes de régularisation | 11 | 4 954 456 | 5 603 770 |
| Dettes | 12 | 61 031 282 | 53 324 949 |
| Fonds étrangers | | 221 638 116 | 246 095 403 |
| Total des passifs | | 326 300 035 | 388 358 991 |

Tableau des flux de trésorerie

| en CHF | 2022 | 2021 |
|---|---------------------|---------------------|
| Résultat | - 37 601 669 | - 21 273 426 |
| Amortissements / revalorisations sur les placements de capitaux | 22 668 462 | - 4 156 947 |
| Amortissements / revalorisations sur les créances | - 967 000 | 622 000 |
| Modification des provisions techniques pour propre compte | - 7 005 238 | 5 195 839 |
| Modification des autres provisions techniques | - 3 000 | 32 000 |
| Modification des provisions pour la réduction volontaire des réserves | - 15 786 068 | 15 786 068 |
| Modification des provisions pour les risques des placements de capitaux | - 8 720 000 | 3 207 000 |
| Augmentation / diminution des créances | 6 819 082 | - 801 685 |
| Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs | - 17 903 165 | - 7 718 049 |
| Augmentation / diminution des dettes | 7 706 332 | - 2 916 357 |
| Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs | - 649 314 | 1 392 316 |
| Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation | - 51 441 577 | - 10 631 241 |
| Investissements nets dans des placements de capitaux | - 5 366 610 | - 18 233 093 |
| Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement | - 5 366 610 | - 18 233 093 |
| Flux de fonds provenant de l'activité de financement | - | - |
| Total du flux de fonds net | - 56 808 186 | - 28 864 333 |
| Liquidités état initial 01.01. | 88 037 203 | 116 901 537 |
| Liquidités état final 31.12. | 31 229 017 | 88 037 203 |
| Variation des liquidités | - 56 808 186 | - 28 864 333 |

Annexe aux comptes 2022

Tableau de variation des fonds propres

| en CHF | Capital-actions | Réserve générale | Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS | Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal | Résultat | Capital propre |
|---|-----------------|------------------|--|---|---------------------|--------------------|
| Fonds propres au 31.12.2021 | 100 000 | 50 000 | 151 907 177 | 11 479 837 | - 21 273 426 | 142 263 588 |
| Répartition du résultat de l'année précédente | | - | - 21 200 339 | - 73 087 | 21 273 426 | - |
| Fonds propres au 01.01.2022 | 100 000 | 50 000 | 130 706 838 | 11 406 750 | - | 142 263 588 |
| Résultat annuel | | | | | - 37 601 669 | - 37 601 669 |
| Fonds propres au 31.12.2022 | 100 000 | 50 000 | 130 706 838 | 11 406 750 | - 37 601 669 | 104 661 919 |

Il n'y a pas eu de paiement de dividende. Selon les statuts art. 28, le versement d'un dividende provenant des moyens de l'assurance-maladie sociale est prohibé au sens de l'art. 13, al. 2, lettre a LAMal.

Annexe aux comptes 2022

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Présentation des comptes

Les comptes statutaires ont été établis selon l'ensemble du référentiel Swiss GAAP RPC et correspondent au droit suisse. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Modifications des paramètres d'évaluation

Pour l'exercice en cours, les frais bancaires et postaux (2022 : CHF 634 180; 2021 : CHF 751 822) sont présentés dans les autres charges financières en lieu et place des frais d'acquisition et de gestion et les ristournes liées à l'activité d'assurance (2022 : CHF 3 664 738; 2021 : CHF 3 706 122) sont présentées en diminution des charges de sinistres et prestations en lieu et place des primes acquises pour propre compte.

Les comptes comparatifs ont été retraités en conséquence.

Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers.

Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont évalués aux valeurs cotées en bourse. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices non réalisés dans les produits ou comme des pertes non réalisées comptabilisées dans les charges du compte de résultat sur placements.

Les intérêts courus figurent dans les actifs de régularisation.

Immeubles

Les immeubles sont évalués individuellement à la valeur de marché selon la méthode d'évaluation DCF (Discounted Cash Flow). Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement (cycle de 5 à 10 ans). La dernière valorisation par un expert externe a été effectuée en 2021. Une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

Les immeubles acquis en cours d'année sont valorisés à leur valeur d'achat, la première année. Les immeubles en construction sont valorisés au coût effectif de construction, à la date du bilan.

Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

Créances

Les créances envers les assurés, les tiers et les parties liées sont évaluées à la valeur nominale. Des provisions sur créances sont calculées sur les différents types de débiteurs afin de couvrir des risques de pertes d'encaissement.

Liquidités

Ce poste comprend les liquidités opérationnelles, évaluées à la valeur nominale.

Provisions techniques pour propre compte

Les provisions pour sinistres, y compris les provisions pour les coûts de traitement des sinistres, sont calculées selon la méthode du taux historique de liquidation et en tenant compte du rythme de remboursement connu à la date d'établissement des comptes. Ces provisions servent à estimer les sinistres survenus dans l'année mais pas encore payés car non annoncés par l'assuré, en attente de paiement ou payés partiellement.

Autres provisions techniques

Des provisions pour vieillissement sont constituées. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du volume des primes indemnités journalières LAMal.

Provisions pour la réduction volontaire des réserves

Des provisions non-techniques sont constituées pour le versement volontaire de réserves selon l'art. 26 OSAMal. Ces provisions sont évaluées le jour du bilan sur la base des sorties de capitaux probables.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Des provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées pour des risques spécifiques de marché sur les placements de capitaux, afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La méthode d'évaluation retenue („Risk adjusted capital“) permet de calculer les bornes inférieures et supérieures de la provision pour risques liés aux placements de capitaux. La borne inférieure est définie par un niveau de sécurité de 99% et la prise en compte d'un écart-type (volatilité sur 12 mois). La borne supérieure est définie par le même niveau de sécurité, avec la prise en compte de deux écarts-type (volatilité sur 24 mois). Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité).

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être dissoute totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être augmentée jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Compensation des risques

Pour chaque boucllement, un passif (actif) de régularisation nécessaire au paiement (encaissement) des redevances à la compensation des risques est constitué. Celui-ci correspond à la différence entre les acomptes versés et la compensation des risques estimée à la date du boucllement. A cette fin, les modifications d'effectifs des groupes de risques et une estimation des modifications des coûts moyens sont pris en compte.

Dettes

Les engagements envers les tiers et les parties liées sont évalués à la valeur nominale.

Des provisions pour participations aux excédents sont constituées afin de disposer des fonds nécessaires pour verser à nos clients leur part de la marge bénéficiaire sur leur propre contrat à l'échéance de la période pour laquelle le résultat est calculé. Afin d'évaluer les montants à verser chaque année la provision est déterminée par année d'échéance. Le calcul s'effectue au boucllement de chaque année, pour chaque contrat, pour la période allant du début du droit à la part aux excédents jusqu'à la date de boucllement.

Annexe aux comptes 2022

Compte de résultat par domaine d'activité

| en CHF | Assurance obligatoire des soins LAMAL | | Assurances indemnités journalières LAMal | | Total | |
|---|---------------------------------------|------------------------|--|------------------------|---------------------|------------------------|
| | 2022 | Variation en % 2021 | 2022 | Variation en % 2021 | 2022 | Variation en % 2021 |
| Produits | | | | | | |
| Primes brutes | 611 811 493 | -3.6% | 634 520 778 | 3 074 262 | 615 533 316 | 637 595 040 |
| Part aux excédents | - | 0.0% | - | -134 000 | -147 951 | -134 000 |
| Diminution des cotisations (*) | -9 038 185 | -25.2% | -12 085 135 | -91 602 | -9 133 978 | -12 176 737 |
| Contributions à la réduction des primes | 122 822 572 | -2.5% | 125 909 481 | - | 122 822 572 | 125 909 481 |
| Contributions liées à la santé | -737 339 | -1.5% | -748 931 | - | -737 339 | -748 931 |
| Cotisations créditées et versées à l'assuré | -122 822 572 | -2.5% | -125 909 481 | - | -122 822 572 | -125 909 481 |
| Autres produits d'exploitation | 321 881 | 95.0% | 165 048 | - | 321 881 | 165 048 |
| Primes acquises pour propre compte | 602 357 849 | -3.1% | 621 851 760 | 2 848 661 | 605 835 928 | 624 700 421 |
| Charges | | | | | | |
| Prestations | -718 303 764 | 4.0% | -690 492 950 | -2 542 712 | -721 001 650 | -693 035 661 |
| Variation des provisions techniques pour propre compte | 6 969 908 | n/a | -5 283 519 | 87 680 | 7 005 238 | -5 195 839 |
| Participations | 92 506 589 | 0.8% | 91 751 762 | - | 92 506 589 | 91 751 762 |
| Autres charges d'assurance | -4 604 182 | -39.5% | -7 615 728 | -41 627 | -4 655 445 | -7 657 354 |
| Variation des autres provisions techniques | - | 0.0% | - | 32 000 | 3 000 | -32 000 |
| Compensation des risques | 29 914 909 | 107.6% | 14 406 678 | - | 29 914 909 | 14 406 678 |
| Charges de sinistres et prestations pour propre compte | -593 516 540 | -0.6% | -597 233 756 | -2 528 658 | -596 227 359 | -599 762 415 |
| Frais de gestion et d'administration | -34 177 149 | 8.5% | -31 487 273 | -475 980 | -34 723 014 | -31 963 253 |
| Total charges d'exploitation | -627 693 690 | -0.2% | -628 721 030 | -3 004 638 | -630 950 374 | -631 725 668 |
| Résultat technique de l'assurance | -25 335 840 | 268.8% | -6 869 270 | -155 978 | -25 114 445 | -7 025 247 |
| Autres produits financiers | 940 | n/a | - | - | 980 | - |
| Autres charges financières | -807 262 | -41.4% | -1 378 560 | -32 497 | -841 541 | -1 411 057 |
| Produits sur les placements en capitaux | 3 962 253 | -62.8% | 10 658 509 | 433 124 | 4 130 503 | 11 091 633 |
| Charges sur les placements en capitaux | -23 569 879 | 396.9% | -4 742 950 | -192 736 | -24 570 734 | -4 935 687 |
| Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux | 8 365 000 | n/a | -3 082 000 | -125 000 | 8 720 000 | -3 207 000 |
| Autres produits d'exploitation | 73 568 | n/a | - | - | 73 568 | - |
| Autres charges d'exploitation | - | n/a | -15 786 068 | - | - | -15 786 068 |
| Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux | -11 975 380 | -16.4% | -14 331 069 | 82 890 | -12 487 224 | -14 248 178 |
| Résultat de l'exercice | -37 311 220 | 76.0% | -21 200 338 | -73 087 | -37 601 669 | -21 273 426 |

(*) Les décomptes finaux pour les IJ LAMal sont établis durant l'exercice subséquent sur la base des masses salariales définitives, ce qui peut amener le poste 'diminution des cotisations' à présenter un produit ou une charge selon le montant des primes rétroactives à facturer ou à rembourser.

Annexe aux comptes 2022

Explications relatives au compte de résultat

1 Primes acquises pour propre compte en CHF

| | 2022 | 2021 | Variation |
|---|--------------------|--------------------|---------------------|
| Primes brutes | 615 533 316 | 637 595 040 | - 22 061 724 |
| Part aux excédents | - 147 951 | - 134 000 | - 13 952 |
| Primes rétroactives | - 1 748 814 | - 3 515 907 | 1 767 093 |
| Amortissement sur cotisations | - 8 352 164 | - 8 038 830 | - 313 334 |
| Variation de la provision "Ducroire" | 967 000 | - 622 000 | 1 589 000 |
| Contributions à la réduction des primes | 122 822 572 | 125 909 481 | - 3 086 908 |
| Contributions liées à la santé | - 737 339 | - 748 931 | 11 591 |
| Cotisations créditées et versées à l'assuré | - 122 822 572 | - 125 909 481 | 3 086 908 |
| Autres produits d'exploitation | 321 881 | 165 048 | 156 833 |
| Total | 605 835 928 | 624 700 421 | - 18 864 492 |

2 Charges de sinistres et prestations en CHF

| | 2022 | 2021 | Variation |
|--|----------------------|----------------------|---------------------|
| Prestations de l'assurance obligatoire des soins AOS | - 718 303 764 | - 690 492 950 | - 27 810 814 |
| Participations de l'assurance obligatoire des soins AOS | 92 506 589 | 91 751 762 | 754 827 |
| Prestations nettes de l'assurance obligatoire des soins AOS | - 625 797 175 | - 598 741 188 | - 27 055 987 |
| Prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal | - 2 697 886 | - 2 542 712 | - 155 174 |
| Total | - 628 495 061 | - 601 283 899 | - 27 211 162 |

3 Frais de gestion et d'administration en CHF

| | 2022 | 2021 | Variation |
|---|---------------------|---------------------|--------------------|
| Indemnités de gestion à des parties liées | - 40 729 458 | - 39 632 431 | - 1 097 027 |
| Frais de contentieux facturés | 8 930 077 | 9 100 092 | - 170 015 |
| Autres frais administratifs | - 2 923 633 | - 1 430 915 | - 1 492 718 |
| Total | - 34 723 014 | - 31 963 253 | - 2 759 761 |

Frais de gestion et d'administration par nature

| | 2022 | 2021 | Variation |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| Publicité et marketing | - 2 317 997 | - 1 509 195 | - 808 802 |
| Commissions | - 1 731 710 | - 515 644 | - 1 216 066 |
| Frais d'exploitation divers | - 30 673 307 | - 29 938 414 | - 734 893 |
| Total | - 34 723 014 | - 31 963 253 | - 2 759 761 |

Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, la gestion a été déléguée à Groupe Mutuel Services SA et, dès le 1^{er} juillet 2021, à Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA. Dès lors, il n'y a pas de personnel employé directement par Easy Sana Assurance Maladie SA.

4 Résultats sur les capitaux par catégorie en CHF

| | Produits | Charges | Résultat |
|--|------------------|---------------------|---------------------|
| Terrains et constructions | 431 085 | - 256 193 | 174 892 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 969 975 | - 10 973 109 | - 10 003 134 |
| Actions | 1 783 587 | - 5 717 108 | - 3 933 521 |
| Autres placements | 945 856 | - 7 624 325 | - 6 678 468 |
| Total | 4 130 503 | - 24 570 734 | - 20 440 231 |

Résultats par catégorie

en CHF

| Terrains et constructions | 2022 | 2021 | Variation |
|----------------------------------|----------------|------------------|------------------|
| Produits | 431 085 | 442 511 | - 11 426 |
| Charges | - 45 283 | - 84 923 | 39 640 |
| Réévaluations | - 210 910 | 760 104 | - 971 014 |
| Résultat | 174 892 | 1 117 692 | - 942 799 |

| Obligations et autres titres à revenu fixe | 2022 | 2021 | Variation |
|---|---------------------|------------------|--------------------|
| Intérêts | 775 902 | 855 870 | - 79 969 |
| Bénéfices réalisés | 73 258 | 68 285 | 4 973 |
| Pertes réalisées | - 250 950 | - 203 043 | - 47 907 |
| Bénéfices non réalisés | 120 815 | 274 668 | - 153 853 |
| Pertes non réalisées | - 10 708 220 | - 1 748 421 | - 8 959 799 |
| Charges sur capitaux | - 13 938 | - 16 976 | 3 038 |
| Résultat | - 10 003 134 | - 769 616 | - 9 233 517 |

| Actions | 2022 | 2021 | Variation |
|------------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| Dividendes | 961 188 | 856 125 | 105 063 |
| Bénéfices réalisés | 156 967 | 489 218 | - 332 251 |
| Pertes réalisées | - 81 892 | - 50 653 | - 31 239 |
| Bénéfices non réalisés | 665 431 | 4 555 966 | - 3 890 535 |
| Pertes non réalisées | - 5 585 225 | - 845 816 | - 4 739 409 |
| Charges sur capitaux | - 49 991 | - 50 666 | 675 |
| Résultat | - 3 933 521 | 4 954 174 | - 8 887 696 |

| Autres placements | 2022 | 2021 | Variation |
|--------------------------|--------------------|----------------|--------------------|
| Produits | 576 390 | 397 049 | 179 341 |
| Bénéfices réalisés | 196 291 | 741 931 | - 545 639 |
| Pertes réalisées | - 888 990 | - 475 350 | - 413 641 |
| Bénéfices non réalisés | 173 175 | 1 649 905 | - 1 476 730 |
| Pertes non réalisées | - 6 328 213 | - 1 059 847 | - 5 268 366 |
| Charges sur capitaux | - 407 121 | - 399 991 | - 7 131 |
| Résultat | - 6 678 468 | 853 697 | - 7 532 165 |

Annexe aux comptes 2022

Explications relatives au bilan

5 Placements de capitaux

| en CHF | Valeur de marché au 31.12.2022 | Valeur de marché au 31.12.2021 | Variation |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Terrains et constructions | 8 400 093 | 8 610 000 | - 209 907 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 97 206 108 | 101 493 450 | - 4 287 342 |
| Actions | 30 736 654 | 33 502 964 | - 2 766 310 |
| Instruments financiers dérivés - engagements | - 949 484 | - 660 313 | - 289 171 |
| Actions | 29 787 170 | 32 842 651 | - 3 055 481 |
| Liquidités affectées aux placements de capitaux | 12 833 603 | 19 097 920 | - 6 264 317 |
| Liquidités pour couverture de contrats futures | 950 894 | 651 605 | 299 289 |
| Liquidités | 13 784 497 | 19 749 525 | - 5 965 028 |
| Placements collectifs | 37 397 681 | 40 514 739 | - 3 117 058 |
| Instruments financiers dérivés | - 17 036 | - | - 17 036 |
| Prêts | - | 650 000 | - 650 000 |
| Autres placements | 37 380 645 | 41 164 739 | - 3 784 094 |
| Total | 186 558 513 | 203 860 365 | - 17 301 853 |

Liquidités pour couverture de contrats futures : il s'agit de comptes de dépôt de marge couvrant des ventes à découvert de 14 contrats Euro Stoxx 50 et de 4 contrats SMI Future avec échéance au 17.03.2023 (au 31.12.2021: 3 contrats S&P 500 Mini avec échéance au 18.03.2022). Ces derniers sont présentés avec les actions sous Instruments financiers dérivés - engagements.

| Instruments financiers dérivés en CHF | Devises | Valeur de marché au 31.12.2022 | | Total |
|--|---------|--------------------------------|-----------------|-----------------|
| | | Actifs | Passifs | |
| Opérations à terme - couverture | EUR | - | - 17 036 | - 17 036 |
| Total | | - | - 17 036 | - 17 036 |

6 Comptes de régularisation actif en CHF

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 | Variation |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Intérêts courus | 365 532 | 357 509 | 8 022 |
| Compensation des risques à recevoir | 33 175 023 | 16 860 600 | 16 314 423 |
| Primes à facturer | 796 679 | 955 552 | - 158 873 |
| Commissions payées d'avance | 1 956 080 | 252 555 | 1 703 525 |
| Autres actifs transitoires | 1 496 616 | 1 460 548 | 36 067 |
| Total | 37 789 929 | 19 886 765 | 17 903 165 |

7 Créances en CHF

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 | Variation |
|--|-------------------|-------------------|--------------------|
| Créances envers les preneurs d'assurance | 75 821 147 | 81 234 753 | - 5 413 606 |
| - Rééval. des créances envers les preneurs d'assurance | - 13 810 000 | - 14 777 000 | 967 000 |
| Subsides à recevoir | 4 900 786 | 5 107 692 | - 206 905 |
| Impôts anticipés | 127 528 | 127 956 | - 427 |
| Créances sur partenaires ou parties liées ⁽²⁾ | 826 441 | - | 826 441 |
| Créances coûts de tests COVID-19 | 1 619 204 | 4 400 882 | - 2 781 678 |
| Autres créances | 1 237 469 | 480 375 | 757 094 |
| Total | 70 722 576 | 76 574 658 | - 5 852 082 |

Les coûts totaux des tests COVID-19 pris en charge par la Confédération pour l'année 2022 se montent à CHF 15 509 842 (2021 : CHF 17 603 244).

8 Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques en CHF

| Provisions techniques pour propre compte | 31.12.2021 | Attribution/ dissolution 2022 | 31.12.2022 |
|--|--------------------|----------------------------------|--------------------|
| Provisions pour sinistres non liquidés AOS | 152 698 654 | 6 969 908 | 145 728 746 |
| Provisions pour sinistres non liquidés ind. journ. LAMal | 253 962 | 35 330 | 218 633 |
| Total | 152 952 616 | 7 005 238 | 145 947 379 |

| Autres provisions techniques | 31.12.2021 | Attribution/ dissolution 2022 | 31.12.2022 |
|--|----------------|----------------------------------|----------------|
| Provisions de vieillissement ind. journ. LAMal | 380 000 | 3 000 | 377 000 |
| Total | 380 000 | 3 000 | 377 000 |

Variation des provisions techniques 7 008 238

| Provisions techniques pour propre compte | 31.12.2020 | Attribution/ dissolution 2021 | 31.12.2021 |
|--|--------------------|----------------------------------|--------------------|
| Provisions pour sinistres non liquidés AOS | 147 415 135 | - 5 283 519 | 152 698 654 |
| Provisions pour sinistres non liquidés ind. journ. LAMal | 341 643 | 87 680 | 253 962 |
| Total | 147 756 777 | - 5 195 839 | 152 952 616 |

| Autres provisions techniques | 31.12.2020 | Attribution/ dissolution 2021 | 31.12.2021 |
|--|----------------|----------------------------------|----------------|
| Provisions de vieillissement ind. journ. LAMal | 348 000 | - 32 000 | 380 000 |
| Total | 348 000 | - 32 000 | 380 000 |

Variation des provisions techniques - 5 227 839

9 Provisions pour la réduction volontaire des réserves en CHF

| | 31.12.2021 | Utilisation 2022 | Attribution/ dissolution 2022 | 31.12.2022 |
|--|-------------------|---------------------|----------------------------------|------------|
| Provisions pour la réduction volontaire des réserves | 15 786 068 | 15 712 500 | 73 568 | - |
| Total | 15 786 068 | 15 712 500 | 73 568 | - |

L'OFSP a approuvé en septembre 2021 un plan de réduction volontaire des réserves. Les montants de compensations mensuels sur les primes de l'assurance de base s'élèvent pour 2022 à CHF 10 pour un adulte, CHF 8 pour un jeune (jusqu'à 25 ans) et CHF 5 pour un enfant (jusqu'à 18 ans).

10 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux en CHF

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 | Variation |
|-----------------------------------|-------------|-------------|--------------|
| Taux de provisionnement déterminé | 5.00% | 8.85% | |
| Placements de capitaux | 186 558 513 | 203 860 365 | - 17 301 853 |
| Provision nécessaire | 9 328 000 | 18 048 000 | - 8 720 000 |
| Provision au bilan | 9 328 000 | 18 048 000 | - 8 720 000 |

11 Comptes de régularisation passif en CHF

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 | Variation |
|----------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Compensation des risques à payer | - | 445 000 | - 445 000 |
| Commissions à payer | 549 765 | 31 738 | 518 028 |
| Autres passifs transitoires | 4 404 691 | 5 127 032 | - 722 341 |
| Total | 4 954 456 | 5 603 770 | - 649 314 |

12 Dettes en CHF

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 | Variation |
|---|-------------------|-------------------|------------------|
| Engagements sur prestations auprès des preneurs d'ass. | 249 583 | 822 874 | - 573 292 |
| Primes encaissées d'avance | 47 545 755 | 29 922 397 | 17 623 358 |
| Comptes de passage ⁽¹⁾ | 2 610 828 | 16 429 680 | - 13 818 853 |
| Participations aux excédents | 232 194 | 262 605 | - 30 411 |
| Dettes envers partenaires ou parties liées ⁽²⁾ | 9 210 457 | 5 002 443 | 4 208 014 |
| Subsides | 1 182 465 | 884 950 | 297 515 |
| Total | 61 031 282 | 53 324 949 | 7 706 332 |

⁽¹⁾ Primes ou prestations échues qui ne peuvent ou ne sont pas déjà saisies dans le système de gestion informatique.

⁽²⁾ Les créances ou dettes envers partenaires ou parties liées comprennent des montants en compte courant avec Groupe Mutuel Vie GMV SA, Groupe Mutuel Assurances GMA SA et Groupe Mutuel Services SA.

Autres indications

Événements survenus après la date du bilan

Aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'année écoulée n'est intervenu après la date du bilan jusqu'au 24 avril 2023.

Engagements conditionnels

Easy Sana Assurance Maladie SA fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mutuel et est de ce fait responsable des dettes relatives à la taxe sur la valeur ajoutée.

Informations sur les transactions avec les partenaires ou parties liées

Les transactions avec les partenaires ou parties liées correspondent aux mouvements relatifs aux conventions de gestion administratives qu'Easy Sana Assurance Maladie SA a conclu avec les partenaires suivants :

| | |
|---|---|
| Groupe Mutuel Services SA: | Convention de gestion administrative relative aux frais de gestion et d'administration |
| Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA: | Convention de gestion relative aux placements de capitaux, en vigueur dès le 1 ^{er} juillet 2021 |
| Groupe Mutuel Assurances GMA SA: | Convention de gestion administrative relative aux assurances complémentaires LCA |
| Groupe Mutuel Vie GMV SA: | Convention de gestion administrative relative aux assurances vie |

Annexe aux comptes 2022

Proposition d'utilisation du résultat

par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale

| en CHF | 2022 | 2021 |
|---|---------------------|---------------------|
| Résultat de l'exercice | - 37 601 669 | - 21 273 426 |
| Résultat disponible | - 37 601 669 | - 21 273 426 |
| | | |
| ./. Attribution à la réserve de l'assurance obligatoire des soins (AOS) | 37 311 220 | 21 200 338 |
| ./. Attribution à la réserve de l'assurance indemnités journalières LAMal | 290 450 | 73 087 |
| Solde du bénéfice à reporter | - | - |

A l'Assemblée générale de
Easy Sana Assurance Maladie SA, Martigny

Lausanne, le 24 avril 2023

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Easy Sana Assurance Maladie SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 17 à 29) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Cyril Motte
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Michaël Carneiro
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé



Rapport d'activité 2022

Easy Sana Assurance Maladie SA

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA | Rue des Cèdres 5 | 1919 Martigny | 0848 803 111 / groupemutuel.ch



Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie
Fondation Collective Open Pension / Fondation Option Libre Passage